



République française

Département du Cantal

## COMMUNE DE VEYRIERES

Séance du 12 avril 2024

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 21/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le douze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Catherine MAISONNEUVE

Présents : 8

Votants: 9

**Présents :** Catherine MAISONNEUVE, Marie-Pierre BABUT, Sébastien RAYNAUD, Nicolas LACHAZE, Robert DELPRAT, Stéphanie CUEILLE, Régis ANDRIEUX, Chantal GAY

Pour: 9

Contre: 0

**Représentés:** Jean-Pierre ROUSSEL par Catherine MAISONNEUVE

Abstentions: 0

**Excusés:**

**Absents:** Cécile MOMMALIER, Didier CHAMBON

**Secrétaire de séance:** Marie-Pierre BABUT

**Objet: VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024 - DE\_2024\_018**

Catherine Maisonneuve, Maire de Veyrières, présente à l'Assemblée Municipale l'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'appliquer les taux d'imposition, au titre de l'exercice 2024, de la manière suivante :

- taxe foncière (bâti) :	33.97 %
- taxe foncière (non bâti) :	72.27 %
- taxe d'habitation :	15.24 %

Fait et délibéré à Veyrières le 12 avril 2024

